

Fonds de soutien Locum du DMF pour des activités de recherche

Objectif:

Lors des discussions sur l'engagement envers le plan stratégique qui ont eu lieu le 5 novembre 2021 à l'assemblée du DMF, le corps professoral a indiqué que, pour améliorer l'accessibilité à la recherche, il souhaite disposer de temps protégé pour mener leurs activités. Pour la plupart des membres, la recherche a lieu en dehors des heures d'ouverture des cliniques et de nombreux programmes de financement actuels ne permettent pas de verser une rémunération au chercheur. Toutefois, l'Équipe de direction du DMF reconnaît que, dans certains cas, le fait de disposer de temps protégé peut permettre de mener à bien des projets.

Recommandation:

Conformément au plan stratégique du DMF, il est recommandé que 100 000 \$ du fonds de réserve en 2022-23 soient mis à disposition pour du temps protégé, maximum de 10 jours par personnes, d'une valeur de 1 000 \$ par jour (maximum 10 000\$ par personne) pour soutenir des tâches de recherche spécifiques telles que la finition d'un manuscrit pour publication, la collecte de données ou l'analyse de données. La valeur de 1 000 \$ par jour équivaut à l'embauche d'un suppléant ou d'un remplaçant pour une journée clinique. L'embauche d'un suppléant sera la responsabilité de l'investigateur.

Mandat:

- Les demandes au Fonds Locum seront présentées à l'Équipe de direction sur une base continue.
- Les demandes doivent comprendre une justification solide de la demande de financement.
- Les candidates/candidats doivent être au niveau de professeure adjointe/professeur adjoint ou plus.
- Les candidates/candidats admissibles incluent les professeures / professeurs bénéficiant d'un soutien financier existant tel que PRIME et ne disposant pas de temps protégé pour des activités de recherche.
- Les activités admissibles peuvent inclure la préparation des demandes de subventions, la collecte et l'analyse de données, la rédaction de manuscrits et la préparation de dossiers de promotion.
- Les directrices / directeurs d'unité peuvent soumettre des demandes pour le développement de projets précoces par les cliniciennes enseignantes / cliniciens enseignants. La priorité sera accordée aux activités de collaboration impliquant plusieurs cliniciennes enseignantes / cliniciens enseignants de la clinique.
- Les demandes seront examinées par l'Équipe de direction et les candidates / candidats approuvés enverront une facture à la Directrice du Département de médecine familiale.